



Partyreplay.fr et la légalité

Par **Donovan**, le **01/03/2012** à **19:14**

Bonjour,

Bonjour à tous, j'ai 19 ans et un ami et moi avons créé un site. Je suis venu m'inscrire sur ce forum pour essayer d'avoir des réponses à mes questions concernant le droit à l'image. J'ai donc créé le site s'appelant "PartyReplay.fr". J'ai les autorisations du sites pour publier les photos comme le dit ce message :

[citation]Suite à votre demande, nous vous autorisons à vous servir des clichés réalisés par nos photographes partenaires SoonNight afin de les diffusés sur votre plateforme web.

Toutefois, nous vous demanderons de bien vouloir ne modifier aucuns clichés et de les laisser comme télécharger depuis notre site internet.

Bonne fin de semaine.

Cordialement[/citation]

Malgré cela, je voudrais savoir si mon site respect les droits à l'image du fait qu'il y a possibilité de voter sur une photo. Chaque personne a un vote négatif et un vote positif à poser par photo, cela peut être un visage ou autre. De plus il y a possibilité de commenter les photos. Tous les commentaires sont vérifiés avant d'être validé pour éviter les propos dégradant. Pourriez vous me dire comment mettre en conformité l'ensemble du site à l'aide de conditions d'utilisations, mentions légales ou chartes..

Je ne m'y connais pas en juridiction..

Merci d'avance

Par **Donovan**, le **04/03/2012** à **12:09**

Pas de réponse? je suis bloqué dans l'avancement du site sans quelques réponses pour m'éclairer :/